

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière, tenue le mardi 11 juillet 2017, à 19 h 30 au 3644, rue Saint-Jules, Jonquière, Québec, G7X 7X4, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents :

M^{mes} Maude Desjardins, commissaire
Josette L.-Morin, commissaire

MM. Éric Bergeron, président
Stéphane Bergeron, commissaire
Lauréat Brassard, commissaire
Éric Dion, commissaire
Dany Larouche, commissaire

M^{mes} Anne-Marie Côté, commissaire-parent
Nadia Émond, commissaire-parent
Hélène Pelletier, commissaire-parent

M^{me} Jacynthe Bond, directrice générale adjointe
Me Samuel Trépanier Brown, secrétaire général

Sont absents :

M. Claude Couture, directeur général

M^{me} Isabelle Tremblay, commissaire

MM. Stéphane Audet, commissaire
Éric Dion, commissaire
Pascal Thivierge, commissaire

Me Samuel Trépanier Brown, secrétaire général, exerce la fonction de secrétaire du Conseil des commissaires.

— **ORDRE DU JOUR**
ADOPTION
RÉSOLUTION CC/2017-07-11/01

Il est proposé par M^{me} Maude Desjardins
 Et résolu à l'unanimité

QUE soit accepté l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière constitué des sujets suivants :

1. PRÉLIMINAIRES

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Questions du public.

2. DÉCISIONS

- 2.1 Avis d'intention de résiliation d'engagement.
Document 17/18-02
- 2.2 Octroi des contrats de transport exclusif : délégation de pouvoirs.
Document 17/18-02

3. INFORMATION

- 3.1 Prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires, le mardi 15 août 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉ

— **SÉANCE**
HUIS CLOS
RÉSOLUTION CC/2017-07-11/02

ATTENDU l'article 167 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant tout sujet qui peut causer préjudice à une personne;

ATTENDU qu'il convient maintenant de siéger à huis clos;
 En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Nadia Émond
 Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière se poursuive à huis clos.

ADOPTÉ

19 h 33 Les membres du public sont invités à quitter la salle pour le huis clos. M. le président invite M^{mes} Alexandra Cormier, Gina Larouche, Nancy Gagnon et l'employée visée par la résolution CC/2017-07-11/004 à participer au huis clos. Me Samuel Trépanier Brown et M^{me} Jacynthe Bond assistent également au huis clos.

19 h 58 M^{me} Nancy Gagnon et l'employée visée par la résolution CC/2017-07-11/004 quittent le huis clos à la demande du président.

20 h 18 M^{mes} Alexandra Cormier et Gina Larouche quittent le huis clos à la demande du président.

20 h 55 M^{mes} Alexandra Cormier et Gina Larouche se joignent à nouveau au huis clos à la demande du président.

— **HUIS CLOS
LEVÉE
RÉSOLUTION CC/2017-07-11/03**

ATTENDU QUE les fins poursuivies par le huis clos ont été atteintes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dany Larouche
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière reprenne ses activités en assemblée publique.

ADOPTÉ

21 h 39 Levée du huis clos.

— **AVIS D'INTENTION DE RÉSILIATION D'ENGAGEMENT
RÉSOLUTION CC/2017-07-11/04**

ATTENDU les rencontres tenues les 21 et 28 juin 2017 avec la personne salariée (matricule 000003757);

ATTENDU l'avis d'intention de recommander le congédiement transmis le 7 juillet 2017;

ATTENDU l'inconduite grave commise par la personne salariée dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU les différentes déclarations faites par la personne salariée;

ATTENDU QUE le comportement de la personne salariée est incompatible avec son rôle et ses responsabilités dans le poste qu'elle occupe actuellement;

ATTENDU QUE les faits et gestes reprochés constituent une faute grave qui a définitivement rompu le lien de confiance nécessaire au maintien de l'emploi de la personne salariée comme technicienne en service de garde;

ATTENDU QUE les commissaires acceptent de proposer la réintégration dans un emploi à la Commission scolaire comme éducatrice dans un poste disponible dans une autre école, et ce, après une période de suspension;

En conséquence,

Il est proposé par M. Lauréat Brassard
Et résolu à l'unanimité

DE constater la rupture définitive de lien de confiance dans l'emploi de technicienne en service de garde;

D'autoriser la direction des ressources humaines à offrir un emploi d'éducatrice dans un autre milieu, si un tel poste est disponible, et ce, après une période de 6 mois sans rémunération;

QUE la Commission scolaire De La Jonquière mandate la direction du Service des ressources humaines, afin de faire parvenir les avis à cet effet.

ADOPTÉ

— **OCTROI DES CONTRATS DE TRANSPORT EXCLUSIF
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
RÉSOLUTION CC/2017-07-11/05**

ATTENDU l'article 291 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3) stipulant que la Commission scolaire De La Jonquière peut organiser, avec l'autorisation du ministre, le transport de ses élèves;

ATTENDU QUE tous les contrats de transport scolaire sont échus depuis le 30 juin 2017;

ATTENDU les règles budgétaires 2017-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU le budget 2017-2018 de la Commission scolaire De La Jonquière;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif du transport scolaire;

ATTENDU l'étude et l'appropriation du dossier faites en comité plénier par le Conseil des commissaires;

ATTENDU les rencontres tenues et à être tenues avec les fournisseurs en transport;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Josette L.-Morin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Commission scolaire De La Jonquière octroie des contrats de transport exclusif pour la période 2017-2022;

QUE l'octroi des contrats de transports se fasse dans le respect des règles budgétaires du MEES et du budget 2017-2018 de la Commission scolaire De La Jonquière;

QUE M. Claude Couture, directeur général, et/ou M^{me} Jacynthe Bond, directrice générale adjointe, et/ou M. Jean-François Leblanc, directeur du Service des ressources financières et/ou M^e Samuel Trépanier Brown, secrétaire général soient autorisés à négocier, pour et au nom de la Commission scolaire De La Jonquière, les contrats de transport pour la période 2017-2022.

QUE M. Claude Couture, directeur général, et/ou M^{me} Jacynthe Bond, directrice générale adjointe, et/ou M. Jean-François Leblanc, directeur du Service des ressources financières et/ou M^e Samuel Trépanier Brown, secrétaire général soient autorisés à signer les contrats de transport de la Commission scolaire De La Jonquière pour la période 2017-2022.

ADOPTÉ

— **SÉANCE
LEVÉE
RÉSOLUTION CC/2017-07-11/06**

Il est proposé par M. Stéphane Bergeron
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière soit levée.

ADOPTÉ

La séance est levée à 21 h 45.

La personne qui préside

Secrétaire du Conseil des commissaires
